

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 68.20 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

- En exercice : 89
- Présents ou représentés : 87
- Votants : 87
- Suffrages exprimés : 85 (82 pour, 3 contre et 2 abstentions)
- Secrétaire de séance : Mme Emilie SCHMALTZ

Le seize juillet deux mille vingt, à quatorze heures, le conseil de communauté dûment convoqué le neuf juillet deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire dans le complexe sportif des Marres – Chemin de la Machine Fixe (commune de Sisteron).

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Philippe PEYRE représenté par sa suppléante, Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Hourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Robert GARCIN
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN
 - Mme Anne TRUPHEME
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT

- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par M. Alain D'HEILLY à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Christian GODART
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-Josée DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint-Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Fabrice FROMENT
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Franck PERARD représenté par Mme Nicole PELOUX à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Cécilia LOUVION
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Cyril DERDICHE
 - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL
 - M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK représenté par M. Gérard DUBUISSON à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Monique REYNIER
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE

ORDRE DU JOUR : Indemnités des élus communautaires

Les élus intercommunaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique.

L'octroi de ces indemnités est subordonné à l'exercice effectif du mandat ce qui suppose, en particulier pour les vice-présidents, de pouvoir justifier d'une délégation du président, sous forme d'arrêté.

Pour une communauté de communes regroupant entre 20.000 et 49.999 habitants, le montant des indemnités au 1^{er} janvier 2020 est le suivant :

- ✓ Président : maximum 67,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 2.625,35 € bruts mensuels ;
- ✓ Vice-présidents : maximum 24,73 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 961,85 € bruts mensuels ;
- ✓ Conseillers communautaires avec délégation de fonction : pourcentage d'indemnité à fixer entre celui des conseillers communautaires (s'il est décidé de leur attribuer une indemnité) et celui des vice-présidents ;
- ✓ Conseillers communautaires sans délégation : maximum 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 233,36 € bruts mensuels (cette indemnité n'est pas liée à l'exercice d'une délégation par le président).

Le total des indemnités ne doit pas dépasser l'enveloppe indemnitaire globale qui est déterminée en additionnant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-présidents.

Le conseil communautaire ayant choisi de désigner 15 vice-présidents (nombre maximum légal), l'enveloppe indemnitaire mensuelle globale est égale à 17.053,10 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-12, le conseil communautaire fixe ainsi qu'il suit le montant des indemnités de fonction des élus communautaires :

- Pour le Président : 47,74 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 1.855,63 € bruts mensuels)
- Pour les Vice-présidents : de l'indice brut terminal de la fonction publique : 23,14 % (soit 900,01 € bruts mensuels)
- Pour les Conseillers membres du Bureau et disposant d'une délégation de fonction : de l'indice brut terminal de la fonction publique : 10,29 % (soit 400,21 € bruts mensuels)

L'enveloppe indemnitaire mensuelle serait donc de 16.156,16 €.

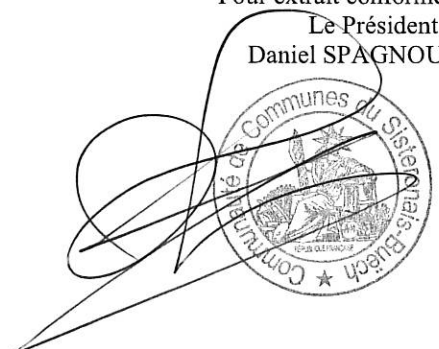
La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



Annexe à la délibération n° 68.20 du 16 juillet 2020

**RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES MENSUELLES
ALLOUEES AUX MEMBRES DU BUREAU DE LA CCSB**

Nom – Prénom de l'élu	Fonction	Indemnité perçue
SPAGNOU Daniel	Président de la CCSB	47,74 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 1 855,63 € bruts mensuels au 16/07/20
TENOUX Gérard	Premier Vice-Président	23,14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 900,01 € bruts mensuels au 16/07/20
DUPRAT Jean-Marc	Deuxième Vice-Président	23,14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 900,01 € bruts mensuels au 16/07/20
GARCIN Françoise	Troisième Vice-Présidente	23,14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 900,01 € bruts mensuels au 16/07/20
MAGNAN Jean-Michel	Quatrième Vice-Président	23,14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 900,01 € bruts mensuels au 16/07/20
DURANCEAU Damien	Cinquième Vice-Président	23,14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 900,01 € bruts mensuels au 16/07/20
TEMPLIER Jean-Pierre	Sixième Vice-Président	23,14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 900,01 € bruts mensuels au 16/07/20
GARCIN Martine	Septième Vice-Présidente	23,14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 900,01 € bruts mensuels au 16/07/20
GAY Robert	Huitième Vice-Président	23,14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 900,01 € bruts mensuels au 16/07/20
MEYER Arlette	Neuvième Vice-Présidente	23,14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 900,01 € bruts mensuels au 16/07/20
SIGAUD Jean-Yves	Dixième Vice-Président	23,14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 900,01 € bruts mensuels au 16/07/20
MAGNUS Philippe	Onzième Vice-Président	23,14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 900,01 € bruts mensuels au 16/07/20

D'HELLY Alain	Douzième Vice-Président	23,14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 900,01 € bruts mensuels au 16/07/20
MORENO Juan	Treizième Vice-Président	23,14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 900,01 € bruts mensuels au 16/07/20
SCHULER Jean	Quatorzième Vice-Président	23,14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 900,01 € bruts mensuels au 16/07/20
ARMAND Florent	Quinzième Vice-Président	23,14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 900,01 € bruts mensuels au 16/07/20
TROCCHI Jean-Marie	Membre du Bureau	10,29 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 400,21 € bruts mensuels au 16/07/20
ROBERT Frédéric	Membre du Bureau	10,29 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 400,21 € bruts mensuels au 16/07/20